

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers			
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) :	1
En exercice :	19	Excusé(es) :	0
Présents :	18	Non excusé(es) :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SEPT FÉVRIER A DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 février conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, D. FRADIN, C. AUGUSTIN, P. SAENZ, C. LEYRAUD, F.X DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, D. CHEVALIER, B. LARGETEAU L. PICON, A. JOUBERT, M.L FREUND, K. HARRACA, P. LE TELLIER, A. ROSSARD

ABSENT REPRÉSENTÉ : J.C PILLET à F.X DEGORCE-DUMAS

SECRETARE DE SÉANCE : C.AUGUSTIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriale

FINANCES

POINT 1 Exécution du budget
Imputation en section d'investissement **Unanimité**

POINT 2 Modification de la délibération N°2021_DEC_181
relative au tarif des redevances
pour les terrasses commerciales
Date d'effet : Saison 2023 **Unanimité**

PERSONNEL

POINT 3 Création d'emplois non permanents pour les besoins
Des services municipaux dans le cadre d'un accroissement
Temporaire d'activité **Unanimité**

POINT 4 Création d'emplois non permanents pour les besoins
des services municipaux dans le cadre d'un accroissement
saisonnier d'activité **Unanimité**

POINT 5 Adhésion au service de remplacement au centre de gestion de la
fonction-publique territoriale de la Charente-Maritime
Mise en place d'une convention cadre **Unanimité**

URBANISME

POINT 6 Prescription de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU)
et précision des objectifs poursuivis et modalités de concertation **Unanimité**

DOMAINE ET PATRIMOINE

POINT 7 Acquisition des parcelles AE 480 et AE 481,
sises rue des Chânes auprès de Monsieur GOMOLA Michel
et Madame ROMANCZUK Wolga **Unanimité**

POINT 8

Cession d'une partie de la parcelle B 5512
sise Avenue des Mathes – **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

DISPOSITIONS ORGANIQUES

POINT 9

Désignation des membres constituant la commission
de travail et de réflexion
« Contrat Local de Santé » à la CARA

Unanimité

VOIRIE

POINT 10

Dénomination de la voie du lotissement
« Rue des Fauvettes »

Unanimité

MOTION

POINT 11

Projet Parc éolien en mer - Oléron
Motion du Conseil Municipal

Unanimité

**QUESTIONS
DIVERSES**

- Présentation du COPIL final de la démarche ADS
- Autres questions diverses

Affiché le 8 février 2022

Le Maire des Mathes – La Palmyre

Marie Bascle

